

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 547

présenté par
M. Masson

ARTICLE 46

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent article vise à privatiser la société Aéroports de Paris (ADP).

Or, ce projet de privatisation d'ADP est un non-sens économique et constitue un danger pour la souveraineté de notre pays.

Ce choix de privatisation est un choix politique à court terme qui risque de reproduire le précédent des autoroutes, l'État se privant de recettes régulières.

Il convient donc de supprimer cet article.